RONNERENTOIS . SECRETARIAN NORTH menur singagues alliq la canti

or s'abonne : holions de prix. Son eloquer suntes a Au bareau du Journal meloliere um walle in gal POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. : . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers . — . . . 75

RESERVES SORT FAITES Du droit de refuser la publication des insurtions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

sont pas rendus.

on s'abonne:

A L'AGENCE HIVAS 8, place de la Bourse,

L'aboncement continue jusqu'à réception d'un avis conwite. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 SEPTEMBRE 1884.

AFFAIRES DE CHINE.

enoughlaza Front no stron la banda Rien n'est venu confirmer les prévisions mulées par la presse anglaise sur la destiuion qu'allait prendre notre flotte.

la seule dépêche de quelque intérêt relaaux affaires de l'Extrême-Orient, est dressée à l'Agence Havas. Elle a trait à un seling que se proposeraient d'organiser commerçants de Shanghaï pour offrir à Chine l'intervention anglaise.

C'est la menace de blocus de la rivière aurait provoqué chez eux cette résolu-

La télégramme ajoute que la Chine est aléanée, et que, dans son attitude commimoire, il ne faut voir qu'un moyen détour-Hd'amener l'Angleterre à intervenir dans un différend avec la France.

De Masson d'Aulus On lit dans le National :

(Si nous devons en croire certains bruits, amiral Courbet, après avoir quitté le mouilgede Melsou, se serait dirigé non pas vers h sud, ainsi qu'on l'avait annoncé, mais suppose qu'il va prendre position sur deux points stratégiques importants, non loin de la capitale du Céleste-Empire, et établir ainsi me base d'opérations pouvant servir ultémorement à la campagne que fera le comnandant de notre escadre, si d'ici quelque mps le gouvernement impérial chinois test point venu à composition.

li se consieme qu'un bureau spécialemeni affecté à l'examen de toutes les queslions relatives au Tonkin, va être créé au ministère des affaires étrangères.

CINR. — Une protestation du Tson - li-Yamen. - Le Times publie un document que lui envoie un de ses correspondants de

Chine, non par un télégramme direct, mais par un mode de transmission mixte beaucoup plus économique, dont il use souvent pour les documents d'une certaine longueur et qui consiste à se servir des voies postales ordinaires jusqu'à Colombo (île de Ceylan), d'où la lettre est ensuite transmise à Londres par le câble. Le document en question remonte à la première quinzaine d'août, et ne présente dono plus qu'un intérêt rétros-

» Pékin, 15 août, viá Colombo.

» Le Tsong-li-Yamen a adressé hier une note-circulaire aux diverses délégations.

» Dans cette note, le gouvernement chinois expose ses griefs contre la France. Il déplore que la France ait refusé la médiation des Etats-Unis, qui était offerte, et se déclare prêt, quant à lui, à accepter celle de toute autre puissance amie.

» Les ministres chinois, qui ne le cèdent à aucune puissance étrangère dans son respect pour la foi des traités (sic), repoussent avec indignation l'accusation d'avoir violé la convention du 41 mai et se déclarent prêts à supporter toutes les conséquences d'une semblable situation, si elle peut être établie à leur charge devant un tribunal impartial.

» D'autre part, ils accusent la France de diverses violations formelles de cette même convention. Ils disent que, si quelqu'un a encouru un châtiment, c'est le roi d'Annaw, qui aurait dû être mis en demeure de remettre son sceau à la Chine (probablement le sceau d'investiture qui a été détruit à Hué après le dernier traité).

» La marche en avant des troupes francaises était contraire aux conventions, et les Chinois protestent contre la démonstration hostile faite à Fou-Tcheou, alors que des négociations amicales suivaient leur cours à Shanghaï, et contre l'attaque en pleine paix de la place de Ke-Lung, que les Français détiennent comme gage d'une rançon de quatre-vingts millions de francs.

» Le gouvernement chinois a donné des ordres pour éviter, s'il est possible, une rupture de la paix; il désire sincèrement

maintenir avec la France des relations amicales, et il fera tout ce qui est compatible avec son honneur pour atteindre ce but; mais il se refuse à payer l'indemnité qui lui

» Le gouvernement chinois espère que les puissances européennes sauront trouver, pour résoudre le différend franco-chinois, des moyens conciliables avec la dignité de la Chine.

» Dans le cas contraire, la Chine résistera de toutes ses forces à l'egression française, en rendant la France responsable du préjudice causé au commerce général et des atteintes qui pourraient être portées aux droits des puissances neutres dans la personne ou la propriété de leurs nationaux.

» Comme conclusion, le Tsong-li-Yamen, saisant allusion aux traités existants, rappelle qu'ils n'ont pas tous été consentis volontairement par la Chine, et que, cependant, elle les a scrupuleusement observés même qu'ils lui portaient préjudice.

» Les ministres expriment l'espoir qu'une connaissance plus approfondie de la question amènera les puissances à consentir à des modifications des dispositions de ces traités reconnues préjudiciables à l'empire.»

Le correspondant du Times accompagne ce résumé des réflexions suivantes :

« On remarquera, dit-il, que le Tsong-li-Yamen évite de faire allusion à l'histoire secrète d'incidents récents qui ne sont point inconnus en France.

» A part l'exactitude historique qui est toujours le point faible (sic) des assertions chinoises, la présente dépêche est assez digne et modérée de ton, excepté quand elle attribue la répugnance des Français pour une médiation à la conscience qu'ils auraient de leur tort. »

Chronique générale.

Résument les polémiques soulevées par la publication de la lettre de M. Gambella sur M. Thiers, le Moniteur universel, toujours

si modéré de pensée et de langage, porte ce jugement cruel:

« Ce que Bazaine a fait pour la puissance » extérieure de la France, M. Thiers l'a fait » pour sa liberté et sa sécurité intérieure. »

Ce jugement est dur, mais il est confirmé par l'histoire.

Le National a reçu d'un négociant français résidant à Tien-Tsin des lettres arrivées par le dernier paquebot. Nous en donnons les pages qui peuvent jeter quelque lumière sur cette triste affaire de Chine.

L'auteur de ces lettres signale d'abord les embarras que l'indécision du gouvernement nous a suscités:

« Je suis loin de vouloir exalter la valeur des soldats chinois, mais il faut tenir compte de leur nombre et du nombre de Français que nous avons à leur opposer. Or, il est certain que la Chine, qui, l'année dernière, ne pouvait absolument rien, se prépare depuis des mois à la guerre, pour le cas, qui lui semble tout à fait improbable, où la France ne mettrait pas les pouces. Et ce qui est triste à dire, c'est qu'ici tous les Européens partagent et encouragent l'opinion de la Chine. Je vous assure que, dans la colonie étrangère, on n'est pas fier d'être Français, quand on voit avec combien peu de décision et d'honneur nos affaires sont me-

» Si on avait sérieusement montré les dents au début, il y a longtemps que tout serait fini et bien fini ; si au lieu de s'attarder au traité Fournier, on avait envoyé vingt mille hommes sur Pékin, tout serait fini et notre influence reconquise. Au lieu de cela, on a laissé voir aux Chinois qu'on ne voulait ou qu'on ne pouvait pas leur faire la guerre; ils ont cherché à gagner deux mois, qui dans cette saison équivalent à un an, et ils ont réussi. Si on veut egir efficacement, i'ai bien peur qu'il ne faille attendre au printemps prochain et mettre en ligne toute une armée. Nous voilà bien avancés, et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

D'Arquenvives de Maleret Tel était le lieutenant d'artillerie qui, le samedi anai 1881, vers cinq heures de l'après-midi, bil pied à terre devant la porte du presbytère de lengueval. Il entra; son cheval docilement le thil et alla de lui-même se placer sous un petit inger dans la cour. Pauline était à la fenêtre de taisine, au rez-de-chaussée... Jean s'approcha thembrassa de tout son cœur, sur les deux joues.

Bonjour, ma benne Pauline, ça va bien? Très-bien... Je m'eccupe de ton diner... ratita savoir ce que tu auras? De la soupe aux temmes de terre, un gigot et des œufs au lait...

C'est admirable! J'adere tout cela et je meurs

Bt de la salade que j'oubliais, même que tu l'aideras tout à l'heure à la cueillir, la salade. On docta à six heures et demie, bien exactement, Pice que ce soir, à sept heures et demie, M. le cuié à son effice du mois de Marie- Où est-il, mon parrain?

- Dans le jardin ... Il est bien triste, M. le curé, à cause de cette vente d'hier.

- Oui, je sais, je sais...

- Ça va le remonter un peu de te veir. Il est si content quand tu es là ! Prends garde... Loulou va manger les rosiers grimpants... Comme il a chaud, Louieu!

- J'ai fait le grand tour par les bois et j'ai marché vite.

Jean rattrapa Loulou, qui se dirigeait vers les rosiers grimpants; il le débrida, le dessella, l'attacha sous le petit hangar, et, en un tour de main, avec un gros paquet de paille, le bouchonna. Après quoi, Jean entra dans la maison, se débarrassa de son sabre, remplaça son képi par un vieux chapeau de paille de cinq sous et s'en alla retrouver le curé dans le jardin.

Il était fort triste, en effet, le pauvre abbé. Il n'avait pas fermé l'eil de la nuit, lui qui, d'ordinaire, dormait si facilement, si doucement, d'un ben sommeil d'enfant. Son âme était déchirée. Longueval, aux mains d'une étrangère, d'une hérétique, d'une aventurière! Jean répétait ce que Paul avait dit la veille :

- Vous aurez de l'argent, beaucoup d'argent pour vos pauvres.

- De l'argent ! de l'argent !... Oui, mes pauvres n'y perdront rien , ils y gagneront peut-être... Mais, cet argent, il faudra que j'aille le demander, et, dans le salon, au lieu de ma vieille et chère amie, je trouverai cette Américaine aux cheveux rouges, - il paraît qu'elle a les cheveux rouges !-J'irai certainement pour mes pauvres, j'irai... Et elle m'en donnera de l'argent, mais elle ne me donnera que de l'argent. La marquise donnait autre chose. Elle donnait de sa vie et de son cœur... Nous allions ensemble, chaque semaine, visiter les pauvres et les malades. Elle connaissait toutes les souffrances et toutes les misères du pays. Et quand j'étais cloué par la goutte dans mon fauteuil, elle faisait la tournée toute seule, et aussi bien et mieux que moi.

Pauline vint interrompre cette conversation. Elle arrivait portant un immense saladier de feïence, où s'épanouissaient, violentes et criardes, de grosses fleurs rouges.

- Me voilà, dit Pauline, je viens cueillir la salade... Jean, veux-tu de la romaine ou de la petite chicorde?

- De la petite chicorée, répondit Jean gaiement... il y a lengtemps que je n'en ai mangé, de la petite chicorés.

- Eh bien! tu en auras ce soir ... Tiens, prends le saladier...

Pauline se mit à couper sa petite chicorée et Jean se penchait pour recevoir les feuilles dans le grand saladier. Le curé les regardait faire.

En ce moment, un bruit de grelots se fit entendre. Une voiture apprechait, qui sonnait un peu la ferraille... Le jardinet de l'abbé Constantin n'était séparé de la route que par une baie très-basse, à hauteur d'appui, au milieu de laquelle se treuvait une petite porte à claire-voie.

Tous les trois regardèrent et virent venir une calèche de louage de forme primitive, attelée de deux gros chevaux blancs et conduite par un vieux cocher en blouse. A côté de ce vieux cocher, se tensit un grand domestique en livrée, de la plus sévère et de la plus parfaite correction. Dans la voiture, deux jeunes femmes, portant toutes deux le même costume de voyage, très-élégant, mais très-simple.

Ouand la voiture se treuva devant la haie du jardin, le cocher arrêta les chevaux et, s'adressant à l'abbé:

- Monsieur le curé, dit-il, c'est des dames qui vous demandent.

Puis, se tournant vers ses clientes:

- Le voilà, ajouta-t-il, M. le curé de Longueval. L'abbé Constantin s'était approché et avait ouvert sa petite porte. Les voyageuses descendirent, Leurs regards s'arrêtèrent, non sans un peu d'étonnement, sur ce jeune officier qui se trouvait la, un peu empêtré, son chapeau de paille dans la main droite et dans la main gauche son graad saladier tout débordant de petite chicorée.

voilà où le manque de décision nous aura conduits! »

Dans un autre passage, l'auteur des susdites lettres se plaint de voir la France devenir la risée de toutes les nations y compris la Chine elle-même:

a C'est véritablement trop triste de voir le manque de dignité qui caractérise notre gouvernement.

» Nous en sommes réduits à éviler les étrangers qui se moquent de nous et nous disent qu'ils ne reconnaissent plus la France. Nous ne comptons plus les soufflets que la Chine nous donne; le ministre Ferry cherche, d'un côté, à effrayer les Chinois et, de l'autre, il se raccroche à tous les passants, les priant de raccommoder les choses : c'est navrant. On lance un ultimatum, en disant: pour vous montrer notre bon vouloir, nous vous accordons sept jours pour consentir à une indemnité; les sept jours se passent, et alors, pour montrer encore notre bon vouloir (textuel), nous vous accordons encore dix jours et, pour montrer toujours netre bon vouloir, nous vous accorderens encore quinze jours, etc. »

EKAMENS

DES ENFANTS INSTRUITS DANS LEUR FAMILLE.

Un arrêté très-important sur les examens des enfants instruits dans leur famille vient d'être publié aux Actes administratifs.

Voici le texte de cet arrêlé:

Vu l'article 16 de la loi du 28 mars 1882. dont suit la teneur :

« Les enfants qui recoivent l'instruction dans la famille doivent, chaque année, à parlir de la fin de la deuxième année d'instruction obligatoire, subir un examen qui portera sur les matières de l'enseignement correspondant à leur âge dans les écoles publiques, dans des formes et suivant des programmes qui seront déterminés par arrêtes ministériels rendus en conseil supé-

» Le jury d'examen sera composé de: l'inspecteur primaire ou son délégué, président; un délégué cantonal; une personne munie d'un diplôme universitaire ou d'un brevet de capacité. Les juges seront choisis par l'inspecteur d'académie. Pour l'examen des filles, la personne brevetée devra être une femme.

» Si l'examen de l'enfant est jugé insuffisant et qu'aucune excuse ne soit admise par le jury, les parents sont mis en demeure d'envoyer leur enfant dans une école publique ou privée dans la huitaine de la notification et de faire savoir au maire quelle école ils ont choisie.

» En cas de non déclaration, l'inscription aura lieu d'office, comme il est dit à l'arti-

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu, Arrête:

Art. 1°. - L'examen que doivent subir. chaque année, à partir de la fin de la

Les deux femmes entrèrent dans le jardin... et

la plus âgée, - elle paraissait aveir vingt-cinq ans,

- s'adressant à l'abbé Constantin, lui dit avec un

petit accent étranger, très-original et très-particu-

- Je suis donc obligée, monsieur le caré, de

me présenter moi-même ?... Mademe Scott. Je suis

madame Scott. C'est moi qui, bier, ai acheté le

château... et la ferme... et le reste tout autour. Je

ne vous dérange pas, au moins, et vous pouvez me

- Miss Bettina Percival ... ma sœur, vous l'avez

devine, je pense? Neus neus ressemblons beau-

coup, n'est-ce pas ? -- Ah! Bettina ... Nous avons

onblié dans la voiture nos deux petits sacs... et

Et, comme miss Percival se préparait à aller

Je vous en prie, mademoiselle, permettez-

- Je suis vraiment bien fâchée, mensieur, de

Elle avait le même accent que sa sœur, les mêmes

grands yeux noirs, riants et gais, les mêmes

cheveux, - non pas reuges, - mais blonds avec

des reflets derés, où délicatement se jouait la

vous donner cette peine... Le domestique vous les

remettra... Ils sont sur la banquette de devant.

chercher les deux petits sacs, Jean lui dit :

nous en aurons besoin.

- Je vais les prendre.

Puis, désignant sa compagne de voyage:

lier :

donner cinq minutes?

deuxième année d'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de treize ans révolus, les enfants qui recoivent l'instruction dans la famille, a lieu à la maison commune ou dans une salle d'école.

Art. 2. - La liste des enfants astreints à subir l'examen est dressée par le maire et envoyée à l'inspecteur d'académie avant le

Art. 3. - L'examen est subi soit dans le mois qui suit la rentrée des classes, soit dans celui qui la précède. La date en est fixée, pour chaque localité, par l'inspecteur d'académie.

Art. 4. - La convocation tant du jury d'examen que des enfants à examiner se fait quinze jours au moins à l'avance, par les soins de l'inspecteur primaire.

Art. 5. - L'examen consiste en épreuves écrites : il n'y a lieu à épreuves orales qu'autant que les premières auraient été jugées insuffisantes. En ce cas, les deux séries d'épreuves ont lieu le même jour.

Art. 6. - Les épreuves écrites consistent, soit en devoirs écrits sous la dictée et sous le contrôle du jury, soit dans les devoirs faits à domicile et communiqués avec une attestation d'authenticité par le père de famille conformément à la formule ci-annexée.

Le jury a toujours le droit de faire procéder à de nouvelles épreuves en sa pré-

Dans le cas où les épreuves écrites se font en présence du jury, elles portent sur les matières ci-après:

De 8 à 9 ans: Ecriture.

De 9 à 40 ans: Ecriture. - Premiers éléments d'arithmétique (addition, soustrac-

De 10 à 11 ans : Dictée d'orthographe usuelle. — Eléments d'arithmétique: les quatre règles, opérations sur des nombres

De 11 à 12 ans : Dictée d'orthographe usuelle. - Notions du système métrique. -La géographie de la France. De 44 à 43 ans: Dictée d'orthographe

usuelle. — Eléments d'arithmétique et de système métrique. - Les grands faits et les grands hommes de l'histoire de France. Art. 7. - Les épreuves orales com-

prennent une épreuve de lecture et de courtes interrogations sur tout ou partie des matières énumérées dans l'article 6.

L'épreuve de lecture se fera dans les recueils de morceaus choisis en usage dans les écoles publiques ou dans les classes élémentaires des lycées.

Art. 8. - Les enfants dont les parents en feront la demande pourront être examinés sur toutes les autres parties du programme des écoles primaires, tel qu'il résulte du règlement d'organisation pédagogique du 27 juillet 4882.

Fait à Paris, le 22 décembre 1882. Jules DUYAUX.

MODÈLE

de la formule d'attestation d'authenticité des devoirs produits pour justifier de l'instruction donnée à

(Annexe à l'arrêté du 22 décembre 1882.)

Je soussigné (nom et prénoms)

lumière du soleil. Elle salua Jean avec un joli sourire, et celui-ci, ayant remis à Pauline le saladier de chicorée, s'en alla chercher les deux petits sacs.

Pendant ce temps, très-ému, très-troublé, l'abbé Constantin întroduisait dans le presbytère la nouvelle châtelaine de Longueval.

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient , dans son numéro du 15 septembre:

Texte. - Casernes de cavalerie, par M. le lieutenant-colonel Hennebert. - Mémoires d'une jeune fille (suite), par Th. Bentzon. — Sur un petit homme d'iveire. — Les Eaux-Fortes de Claude Lorrain, par E. S. — Entrée d'un port (fin), par MM. Zurcher et Margollé, de Teulon. - Les Lecat, nouvelle, par M. J. Girardia.

GRAVURES. — Casernes de cavalerie (4 grav.).

Le Bouvier, fac-similé d'une eau-forte de Claude I orrain. - Phares (6 grav.). - Deux Invités, croquis par Topsfer.

père (ou tolour) de (nom et prénoms de l'enfant)

que je me suis engagé, par ma déclaration en date du à faire instruire à domicile. conformement aux prescriptions de la loi du 28 mars 1882, atteste que les cahiers ci-joints sont les cahiers de l'enfant, et contiennent des devoirs faits par lui seul dans le cours de la présente année. En foi de quoi, il a signé avec moi la présente dé-

(Signature de l'enfant.)

(Signature du père.)

REVUE FINANCIÈRE.

Les rentes ont donné lieu la dernière semaine à des variations assez importantes. On a baissé, mais la spéculation à la hausse n'a pas tardé à ramener les anciens cours.

On a laissé le 3 0/0 à 78.87 1/2, l'amortissable à 80.10, le 4 1/2 à 108.55.

Le 5 0/0 Italien a touché le cours de 96 fr. et tout indique qu'il suivra la marche prévue devant la conduire au pair. Il faut que les porteurs de titres aient une bien grande confiance en cette rente pour que la violence avec laquelle sévit en ce moment le choléra en Italie ne vienne pas peser sur les cours du 5 0/8 Italien.

La Banque de France est plus faible à 5,075. Cela est dû au peu de bénéfices réalisés cette semaine. En effet, le dernier bilan n'annonce que 361,964

Le Crédit Foncier a été d'une fermeté remarquable pendant toute la semaine, il reste à 1,308.75. Les obligations Foncières et Communales ont un marché très-suivi. La Foncière 1879 est à 452, la Foncière 1877 à 356, la Foncière 1885 à 355.

La Communale 1879 cote 452. On voit qu'elles ont toutes à gagner l'écart qui les sépare du taux de remboursement. Elles ne le franchiront assurément pas en quelques bonds, il est dans leur nature de ne progresser que lentement; mais elles doivent chaque année, jusqu'à ce qu'elles aient atteint le pair, se retrouver à un niveau moyen un pen supérieur à celui de l'année précédente, et cela pour plusieurs raisons. D'abord l'argent remboursé à la suite de chaque tirage d'amortissement se replace régulièrement sur les mêmes titres. En dehors des demandes courantes, il y a là un aliment constant pour les demandes extraordinaires qui se succè-dent périodiquement à la suite de chaque tirage. Ensuite la valeur des chances de lots augmente d'année en année au fur et à mesure que décroît, dans la roue, le nombre des numéros concurrents. La Banque de Paris traite à 770. Le Crédit Industriel à 685.

La Société Générale est reslée pendant toute la durée de la semaine invariable à 465 fr. La spéculation ne s'occupe pas de l'action de cette société.

La Banque d'Escompte de Paris va bientôt sortir du statu quo actuel. A la fin du mois, le traité d'absorption de la Banque Française et Italienne sera devenu définitif par l'accomplissement des dernières formalités. Les actionnaires de la Banque Française et Italienne ont presque tous profité de la faculté qui leur avait été réservée d'échanger une action libérée de 500 fr. de la Banque d'Escompte de Paris contre deux actions libérées de 250 fr. seulement. Le capital secial va donc être porté à 65 millions. La Société ainsi affranchie de cette préoccupation, pourra mettre à jour les affai-

res qu'elle a préparées. Le Crédit Lyonnais fait déclarer par plusieurs journaux « qu'il n'y aura aucun appel de fonds et qu'il a supprimé seize des succursales de Paris parmi les moins productives. »

Nous nous étions permis de donner quelques avis, voire même quelques conseils à l'éminent conseil qui dirige cet établissement. Malheureusement notre voix n'a pas été entièrement entendue. Ne pas faire appel de fends est une faute et le contraire sera bientôt une nécessité, croyons-nous. Quant à la fermeture des seize succursales, c'est le commencement de la sagesse. On sait que les succursales du Crédit Lyonnais ont été établies à l'aide d'indemnités énormes, que ses loyers sont exorbi-tants, que l'installation a été aussi felle que ruineuse et que les résultats étaient nuls comparés à de telles dépenses. Mais il ne s'agit point de s'en tenir là, et, si nes renseignements sont exacts, le conseil est décidé à supprimer une à une, sans trop jeter de trouble dans les affaires de la Société, toutes les autres succursales, tant à Paris qu'en province. Ensuite viendra le tour de la réalisation des immeubles et finalement la date des remboursements des dépôts à 5 ans, soit 1885, arrivant aussi, ce sera la liquidation pour janvier 1886, ainsi que l'ont anmoncé plusieurs feuilles des plus sérieuses et des mieux informées. Nous aurions préféré que ces mesures radicales fussent prises d'un bloc, et qu'une reconstitution sur des bases moins ruineuses fut aussilot tentée, car, à notre avis, un élablissement comme le Crédit Lyonnais pouvait rendre des services au commerce et à l'in-

mission, de la fortune publique. Les actions de nos chemins ont été mieux tenues cette semaine: le Nord reste à 1,670, le Lyon à 1,237.50, l'Oriéans à 1,327.50, la Midi à 1,160, l'Est à 780, l'Ouest à 840.

dustrie, etc. Il est fâcheux de voir disparaître un

facteur aussi important, comme agent de trans-

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La commune de Bagneux fait encore parler d'elle, nous apprend le Courrier, et il s'étonne de notre silence. Nous sommes plus étonné du tapage qu'il cherche à faire autour du nom de M. Labiche.

De guerre, il n'y en a pas trace à Bagneux.

De chastes jeunes filles, dit le Courrier, ent joué une comédie entre elles, pour leur plaisir et l'agrément de deux ou trois douzaines de personnes, étonnées de se trouver là en si petite compagnie. Il n'y a aucun mal, et la présence du curé n'était nullement

Ces pures jeunes filles, ces chères demoiselles, ajoute le Courrier, avaient invité à leur fête l'illustre Labiche, le vieux garçon libre-penseur. Pourquoi leur en faire un crime? Ces charmantes jeunes filles étaient bien libres de choisir pour chef de claque le vieux garçon, l'ancien président des distri-butions de prix. Son éloquence les a sédui. tes, et elles en raffolent : cela ne se com-

Quant à la force publique et aux braves pompiers réunis en armes pour la circontance, ce n'est pas heureux pour M. Labiche qui semble traqué dans un bois. Que les lecteurs du Courrier se rassurent, il n'en a rien été.

Nous devons ajouter que le préféré des charmantes demoiselles de Bagneur s'est renfoncé dans son impassible dignité et décliné l'honneur qu'on lui avait fait.

Aussi aucune damoiselle oncques ne vit le vieux garçon à la comédie du Pont-Pouchard, et nous ne nous expliquons pas comment un maladroit ami a cru devoir entrete. nir les lecteurs du Courrier de cet incident qui n'e causé aucune émotion à Bagueux. a sent depende de qualque toures rain

École de Cavalerie de Saumur.

OFFICIERS-ÉLÈVES DE S'-CYR.

De la liste des 406 élèves soriant de l'École spéciale militaire et reconnus aples au grade de sous-lieutenant, nous extrayons les noms des 79 élèves désignés pour la cavalerie et qui sont appelés à suivre les cours de l'École de Saumur, du 1ª octobre 1884 au 34 août 1885.

of differed avec is MM. Clarke. De Masson d'Autume. De Maistre. I smithwhet and Mate De Laage. or. oro no bnovebanon is Prax. dup viova saign deducolitum Peting de Vaulgrenant. Rozat de Mandres. Gudin de Vallerin, baco el mar el Morgon. I'von salaman av l'apsengar Guillier de Souance. Henrys. o antomoliastanthi ut office

Martenot de Cordoue. De Cougny. Noblemaire, substant sales ab lublimate Letonnellier de Breteuil. Vezy de Beaufort. Co a mar laloque De Barrau de Muratel.

De Mandell d'Écosse. Menu de Menil. ———
Devouges.
Delorme.

Caffaro. De Châteauneuf-Randon. De Keranslech.

hen Reyl no silded smil al - man De la Motterouge. De na stava al as) De Tessières de Blanzac. Le Febvre.

Bounoure. De Lafont (Louis).

De Boisgelin. Haillot. Le Poitevin de la Croix de Vaubois. Jourdain de Thieulloy. Largemain.

Fallet. D'Aiguesvives de Malaret. Duvignau. Cesbron-Lavau.

De Fadate de Saint Georges.

Jacques. Ramey de Sugny.

Huot de Charmeille de Frasnois. Obry de Labry.

Genestet de Planhol. Jallibert. Aupècle.

Thynel (Henry).

De Malet de Coupigny.

Le Monnier.

De Chabannes. De Lyée de Belleau. Lardenois. of seaton Lie Manual and State Chauveaux. De Panafieu. De Latouche.

p'aurelle de Paladines. De Colbert-Turgis. De Francqueville. De Perrinelle-Dumory. Chalanqui-Beuret. De Mascureau. Chayanne. Moraud de Callac. De Grammont. Droz des Villars. Rampont. Chevillot. Hoquetis. De la Rue. Chapelle de Jumilhac. Alquier-Bouffard. Bernard (Claudius).

TABLEAU D'AVANCEMENT.

Par décision de M. le ministre de la serie en date du 8 septembre 4884 et dication de l'article 9 du décret du 25 diseasement règlement sur l'organisament de l'Ecole de cavalerie, 20 lieutenants, apris dans la première moitié de la liste classement de la division des officiers des l'articles de cavalerie, et qui ont satisfiaux examens de sortie avec la note Trèslant seront inscrits à la suite du tableau tarancement au grade de capitaine.

III. Røderer, du 24° dragons. Perrot, du 6º dragons. andré Joubert, du 40° hussards. Gouzil, du 5° chasseurs. De Mitry, du 2° chasseurs. Bourderiat, du 24° dragons. Besset, du 4º chasseurs d'Afrique. De Mareuil, du 7º cuirassiers. De Girardin, du 8º dragons. De Brabois, du 6º cuirassiers. Tercipier, du 44° cuirassiers. De Cornulier-Lucinière, du 3º cuiras-Bridoux, du 3° chasseurs d'Afrique. D'Urbal, du 2º cuirassiers. Fleury, du 15° dragons. Bartoli, du 2º chasseurs d'Afrique. Lucas, du 5º dragons. De la Hamelinaye, du 7º hussards. D'Amonville, du 8° cuirassiers. Richard, du 14º dragons.

On a refiré de la Loire, hier dans l'aprèsnidi, le corps du nommé Pharon, employé ini à l'Ecole de cavalerie comme homme depene.

le matin, il avait fait son service ordiname à l'École et on ne sait pour quelle cause il est alté se jeter à l'eau. Il n'avait laissé entrevoir ses intentions à personne, car plusieurs de ses amis qui l'ont vu avant son suicide ne se doutaient pas de ses sinisles projets.

Ce sont deux ouvriers menuisiers se trouvent à le pêche sur la prairie des Huraudières, près de la Blanchisserie!, qui l'ont aperçu et retiré de l'eau.

Assassinat à Vivy.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un crime a été commis ce matin à Vivy.
Un individu aurait tué sa femme à coups de pelle.

Le parquet de Saumur et M. le juge d'insfaction avec le greffier viennent de partir pour ouvrir une enquête.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Les jeunes gens admis à contracter l'entrement conditionnel d'un an, en vertu un diplôme ou à la suite des examens professionnels, peuvent, s'ils se trouvent dans une position de fortune ou de famille réellement digne d'intérêt, former des dela prestation de 4,500 fr.

Ces demandes devront parvenir à la préleglate le vingt-cinq septembre au plus tat ; elle seront établies sur papier timbré el accompagnées : 4° D'un certificat conslulant la situation de famille de l'intéressé ; d'un relevé du rôle des contributions à la charge de sa famille.

L'impossibilité de satisfaire aux obligalions du versement sera établie par une délibération du Conseil municipal, qui est

autorisé à se réunir d'urgence pour cet objet.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le chiffre des points nécessaires pour l'admissibilité à l'examen oral du volontariat a été abaissé de 540 à 460 points.

Cette mesure a élé prise parce qu'un grand nombre de candidats n'ont pas compris le problème qui leur avait été posé. Dans tous les cas, et malgré l'abaissement du chiffre des points nécessaires, on a dû éliminer un cinquième environ des candidats dans les départements où l'instruction est le plus développée et un tiers dans les autres.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« L'Union libérale n'est pas contente. Elle fait le relevé des élèves sortis de l'Ecole spéciale militaire. A son avis, on ne se « démocratise » pas assez à Saint-Cyr. Le fait est que nos vieilles familles à traditions séculaires s'y trouvent représentées, cette fois, en assez grand nombre.

» Pourquoi cette colère de l'Union libérale? Est-ce que Saint-Cyr n'ouvre pas ses portes à quiconque est capable d'y entrer et d'en

sorlir honorablement?

» Et si Saint-Cyr ne se « démocratise »
pas, à qui la faute? nous le demandons à
l'Union libérale. »

L'Union libérale et la Petite France nous annoncent qu'une ligue anti-cléricale des dames du Berry vient de s'organiser. L'organisateur est, disent - elles, un sieur Ameuille, conseiller municipal de Châteauroux.

Elles promettent, les dames du Berry! Et dire que c'est sur ce joli patron que les créateurs d'écoles laïques ou de lycées de filles veulent façonner leurs élèves!

ELECTIONS LEGISLATIVES.

Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu dimanche dans la deuxième circonscription de Nantes, pour remplacer M. Gaudin, décédé.

Le candidat royaliste, M. de Cazenove de Pradines, a été élu par 8,958 voix, contre 3,932 données à M. Chénard.

Nous sommes heureux de saluer l'élection de M. de Cazenove de Pradines, dont la candidature est franchement royaliste. Il l'emporte de plus de 5,000 voix sur le premier candidat qui se soit encore réclamé du prince Victor. Les républicains n'avaient pas osé affronter la lutte.

A Angoulême, M. Laroche-Joubert fils a été élu, en remplacement de son père, décédé, par 8,427 voix, contre 4,366 données à M. Guimberteau, républicain.

POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS.

ENCORE LA « BAVARDE ».

Le gérant de la Bavarde, le citoyen Delanoue, Ernest-Louis-Amable, evait été condemné, le 7 juillet, par le tribunal d'Angers, à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende pour diffamation.

Quand Delanoue a reçu notification de cette peine, il était renfermé à Mazas. « Pendant que j'étais dans cette prison, dit-il, on m'a notifié une dizaine de jugements de cette sorte. J'en aurai bien pour toute ma vie à rester sous les verroux.

» C'est pour cette raison que je fais opposition contre toutes ces condamnations par

Delanoue est un homme de 56 ans; il a cinq pieds six pouces, de fortes moustaches, une chevelure blanche et une figure nerveuse. Il était simplement gérant responsable de la Bavarde; mais jamais il n'a écrit un mot dans cette feuille. S'il a accepté ce poste, c'est qu'il mourait de faim.

Ainsi ce pauvre diable, qui n'est pas le plus coupable, a subi et subira sans interruption vingt-deux condamnations; les rédacteurs et les correspondants de la Bavarde resteront inconnus et impunis.

Le tribunal déclare que Delanoue a laissé passer les délais pour l'opposition.

Delanoue accomplira toute sa peine.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LE MANS.

Mer d'Outremont, évêque du Mans, est mort dimanche matin à une heure.

Ms Hector-Albert Chaulet d'Outremont était né à Tours, le 27 février 4825; nommé évêque d'Agen, il sut sacré dans l'église métropolitaine de Tours le 44 mars 4874. Il sut nommé ensuite à l'évêché du Mans, le 44 septembre 4874, préconisé le 34 décembre suivant, et installé dans son église calhédrale le 2 sévrier 4875.

Il laisse, au Mans, de vifs regrets dans tous les rangs de la société, où sa grâce exquise lui avait attiré les cœurs. Les pauvres perdent en lui un inépuisable bienfaiteur. Quelques jours avant de s'aliter, il avait encora payé de grosses sommes pour acquitter les loyers de pauvres gens menacés d'éviction.

On annonce en même temps la mort de M^{gr} Duquesnay, archevêque de Cambraî, décédé l'avant-dernière nuit.

CHENONCEAUX.

Les membres de l'Association française pour l'avancement des sciences ont visité dimanche Chenonceaux. Un déjeuner de 200 couverts leur a été offert dans la galerie d'honneur, construite par Diane de Poitiers.

Le docteur Lunier a remercié ses hôtes au nom du congrès; puis M. Wilson a fait l'historique du château et porté un toast à l'avancement des sciences.

M. Daunassans, préfet d'Indre-et-Loire, et le colonel Laussedat ont porté des toasts à M. Jules Grévy et aux membres de so famille

Après le déjeuner et la visite du château, les membres du Congrès ont fait une promenade sur le Cher, à bord de deux bateaux à vapeur.

LES ANGLAIS EN VOYAGE.

Merdi, les habitant de Caulnes (Côtes-du-Nord) ont vu défiler une assez bizarre caravane que le *Patriote des Côtes-du-Nord* décrit ainsi qu'il suit:

« En tête marchait un char-à-bancs assez bas recouvert d'une toile cirée et contenant des abat-vent...; une charmante miss tenait les guides, tandis qu'un jeune Anglais, en pantalon court, en chemise rouge, le fouet en main, accompagnait le cheval au trot.

vaste cheriot, semblable extérieurement à une voiture de sallimbanques, mais l'intérieur était des plus confortables. Bibliothèque, armoire à glace, commode-toilette, lits (le tout en acajou), harnais, huffet: rien ne manquait.

» Enfin venait une vulgaire charrette portant... un long bateau.

» Ce ne sont pas des bohémiens, mais de riches Anglais qui voyagent ainsi ! Ils arrivent de Londres, et veulent, en semblable équipage, visiter la France. Pour ne pas avoir l'embarras de descendre à l'hôtel, ils traînent ainsi toute leur maison meublée avec eux! ils se rendent à Laval.

» Quand nos touristes sont lassés d'aller par terre, ils lancent leur bateau, placent leur principal véhicule dessus. La maison roulante devient maison flottante et pour ramer on se place... aux fenêtres! Quant aux abat-vent que traîne la première voiture, nous n'avons pas osé en demander l'utilité. Ce doit être un mystère.

» Allons I bon voyage à nos gentlemen et all rigth / L'excentricité n'est pas encore morte dans la vieille Angleterre. »

On écrit de Clermont-Ferrand, 44 septembre :

« Hier, à Bourmoncle, une locomobile batteuse a fait explosion et fait de nombreuses victimes. Un enfant de douze ans est mort, un autre de quatorze ans est mourant, deux de huit à dix ans sont grièvement blessés; un cinquième enfant de quinze ans a été atteint, mais plus légèrement. Quinze ouvriers ont reçu aussi de légères blessures. »

Cours du froment et de l'avoine en Maineet-Loire au 15 septembre.

			From	ent			Av	oit	10		
Angers,	l'hect.	13	50 à	14	50	8	50	à	9	NN	
Saumur,		14	55	15	22	8	50		*	**	
Baugé,		16	20 W	WW	23	9	50		>>	10 10	
Segré,		16	25	» »	××	10	**		W	2020	
Beaupreau	,	15	uu	w m	4	. 9	50	-	n	ww.	
Montfauco	n, d	15	30)) D	22	8	50		23	1) 1)	
Montrevau	lt.	15	2)		ממ	8	KA				

Chemillé,	16	50	x x)) »	8 :	0) 7)		50
Champtoceaux,	15	D 20	X) X)	KK	9 >	4 20		N N
St-Florle-Vieil,	15)) 20	3) 39	» »	9 ,) »		**
Vihiers,	16	50	29.29)) X)	8	n »	177	50
Brissac,	15	2) 2)))))	2) 30	7	50		n »
Chalonnes,	15	N B	uu))))	9	a a	177	» »
Doué,	14)) D	15	מנג	8	**	×	**

A Nantes, blés américains, de 20 »» à 20 50 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 15 50 à 16 »» les 80 kilos.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 septembre 1884.

Versements de 86 déposants (14 nouveaux), 19,270 fr. 38. Remboursements, 11,010 fr. 22 c.

La Caisse d'épargne repoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de l'earnise, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un au, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du nº 181 (14 septembre). Histoire fantastique et chinoise. La guerre avec la Chine. Distribution des prix. Encore une calomnie républicaine! L'agriculture, le pain et la viande. Le taureau du prince de Galles. Le duc de Chartres (poésie). Le tarif facultatif (poésie).

La Lanterne d'Arlequin est la seule publication satirique illustrée, à hon marché, au service de la cause monarchique. Son prix d'abonnement et de vente au numéro (10 centimes) la rend accessible à toutes les bourses. De plus, elle constitue l'un des meilleurs moyens de propagande en faveur des idées que nous défendons. Nous ne saurions donc trop recommander à nos amis la diffusion de ce spirituel et intéressant recueil hebdomadaire. Queiques bons royalistes se sont trouvés d'accord pour approuver et soutenir cette ceuvre utile. Il faut seconder leurs efforts en s'abonnant et en faisant abonner tout le monde à la Lanterne d'Arlequin.

Comme on l'a vu plus haut, les abonnés à notre journal ont droit à un prix de faveur (5 fr. au lieu de 6).

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M¹¹° Lerida-Geofroy.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs. Editeur: Victor Palme, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Le succès de l'émission d'obligations Panama que M. de Lesseps offre en ce moment au public n'est que la répétition de ce qui se passait jadis pour les émissions de Suez. Les obligataires du canal de Suez qui, en 1867, avaient seuscrit des obligations 5 0/0 à 300 fr., ont maintenant un titre valent 580 fr., soit un bénéfice de 280 fr. Il est évident que les souscripteurs des obligations de Panama actuellement en émission, au prix de 333 fr. et rapportant un peu plus de 6 0/0, se préparent un bénéfice équivalent à celui que les obligataires de Suez ont réalisé, sans compter une prime de remboursement de 177 fr., plus sûre que les lots de tirage, car chacun l'encaisse à un moment donné.

Et voilà tout le secret de l'affluence des souscripteurs tant en province qu'à Paris qui apportent ce premier versement de 20 fr. par obligation souscrite.

ine.

Thézau (Aude), 10 avril 1880.

Je me suis soumis à l'usage du Frr Bravais il y a environ un mois et j'en ai ressenti un bien-être qu'aucun autre remède ne m'avait procuré jusqu'à ce jour. Je tiens par la présente à vous témoigner toute ma reconnaissance.

A. Bertrand,
Dans toutes les pharmacies.—Exiger le signature R. Bravais, imprimée en rouge.

CREDIT HYPOTHECAIRE (230 ANNEE)

PRÉTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. Réjou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant augune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire gérant.

PURGE

D'hypothèques légales.

D'un exploit du ministère de PAPIN. huissier a Montreuil-Bellay, en date du treize septembre mil huit cent qualre-vingt-quatre, enregistré;

Il appert qu'à la requête de : 1 · M. René-Alcide Aubelle, propriétaire et maire de la commune de Montreuil-Bellay, demeurant en cette ville, agissant en qualité de président de la commission administrative de l'Hospice de Montreuil ; 2º M. Louis Chollet, propriétaire; 3º M. Joseph Subileau, curé de Montreuil, chanoine honoraire de Saint-Denis; 4º M. Joseph-Michel Ecot, escompteur, demeurant tous à Montreuil; ces trois derniers pris comme membres de ladite commission - l'Hospice de Montreuil autorisé à acquérir l'immeuble ci-après désigné, par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, pris en conseil de présecture le neuf sévrier mil huit cent quatre-vingt-quatre - pour lesquels domicile est élu en l'étude de M° V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, nº 12;

Notification a été faite à 1º M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, et à 2º M. Léonide - Justine Hégron, épouse du sieur Théodore-Julien Milteau, maréchal-ferrant, avec lequel elle demeure à Montreuit-Bellay; D'un acte fait au greffe le trois

septembre dernier, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger l'immeuble ci-après des hypothèques légales dont il pourrait être grevé, M° V. LE RAY, avoué des acquéreurs, a déposé au greffe la copie collationnée et enregistrée et l'extrait d'un contrat de vente dressé par Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, assisté de deux témoins, le douze mars mil huit cent quatre - vingt - quatre, enregistré et transcrit, contenant vente, par les époux Milteau-Hégron, à l'Hospice de

Montreuil, D'une maison, située à Montreuil-Bellay, Grande-Kue, élavée sur terreplein, composée d'un rez-de-chaussée, divisée en deux pièces et un vestibule, d'un premier étage, compre-nant: trois chambres, grenier au-dessus, petit espace de terrain derrière, dans lequel se trouvent des cabinels, portion de citerne, le tout joignant au couchant la Grande-Rue, au midi et au levant l'Hospice et au

nord le fils Milteau, Et ce, moyennant le prix principal de trois mille francs, en sus des

Avec déclaration à M. le Procureur de la République, que les propriétaires antérieurs aux époux Milteau-Hégron étaient : 1. M. Napoléon Hégron et Mm. Justine-Marie Robin, son épouse, demeurant à Montreuil; 2º M. Henri Perdriau, maçon, et M. Jeaune Roullet, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil; 3° M. Auguste Milteau, maréchal-ferrant, et Mª Zoé Colin, sa femme, demeurant ensemble à Montreuil; 4º M. Antoine Freslon fils, serrurier, demeurant à Montreuil; 5° M. Henri Royé, jardinier, et Mile Henriette Rayé, demeurant à Brézé;

Avec déclaration encore à M. le Procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus des acquéreurs, il ferait la présente publication conformément à

Avec sommation enfin à M. le Procureur de la République, d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles pour cause d'hypothèques légales, dans le délai de deux mois, après quoi il n'y serait plus reçu.

Saumur, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué des acquéreurs, V. LE RAY.

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE PAR SUITE DE DÉCÈS,

Au domicile de M. Maingor, ancien marchand de vins à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levées, et en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, le dimanche 21 septembre 1884, à midi 1/2, par le ministère dudit M³ PINAULT.

Les objets à vendre consistent en:

Huit lits, tables, tabourets, verres, armoires, pendule, bouteilles, futail-les, brouettes, outils, draps, serviet-tes, linge, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

> Étude de Me BRAC, notaire A Saumur.

CEDEDECER

DE SUITE

BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

à Saumur

50 mètres de serres — Eaux de la Loire Excellente clientèle.

S'adresser à Saumur, au propriétaire M. Jouy-LAROZE, et à Me BRAC, notaire. (650)

ALOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un

S'adresser à Mme veuve Nanceux.

GEDER

BELLE COLLECTION d'orangers, de citronniers et lauriers-fleurs.

S'adresser château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53. Grande-Rue, à Saumnr, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PEBSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

Affaire sure: 15 fr. par jour sans quitter son emploi; 50 fr. en voyageant, articles nouveaux, grand

Ecrire Agence des Inventeurs, 59, rue Traversière, 59, Paris.

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, DEMANDENT:

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Mº GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

SEUR U VURES de

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la Farine Mexicaine. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUERIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS, PRUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHI-SIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE Chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La Farine Mexicaine est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500

et 250 grammes, au prix de 7,4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gres : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND. épicier, rue d'Orléans. (443)



Sylla Ce comp.

0855

laite L



Saumur, imprimerie P. GODET.

outrit une enquole

soir.

8 30

8 46 8 54

11 10

VOLUMENTAL DUES AN

soir.

5 04

5 20

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 SEDTEMBRE 1994

Valeurs au comptant Cloture préc's Cours.	Valeurs au comptant Clotur précte Dernier cours.	Valours au comptant Clotur précte cours.	Valeurs au comptant Clotur Dernier précéte cours.
3 °/ 79 ½ 79 % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Est	- 1869, 3 °/ 406 75 405 50 x x 1871, 8 °/ 396 50 395 50 x x 1875, 4 °/ 518 x 517 x x x x	Gaz parisien 516 Est 362 Midi 376 Nord 382 Orléans 370 Ouest 370 Paris-Lyon-Méditerranée 372 Paris-Bourbonnais 372 Canal de Suez 577 50 575

CHEMINS DE FER GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. heures 8 minutes du matin, express-poste. matin (s'arrête à la Possonnière) 13 matin, omnibus-mixte. soir, express. 15 omnibus, (s'arrête à Angers). DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. omnibus. express. soir, omnibus-mixte. - omnibus (s'ar. à Tours)

express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884) SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

Mixte | Omn. | Omn. | Omn. | Mixte | Mixte matin. matin. matin soir. Soir. soir. 7 24 7 32 7 39 9 p 9 08 9 15 1 15 1 24 1 32 3 45 7 50 4 03 4 19 Montreuil-Bellay. . . (arrivée) 6 39 7 52 8 24

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS Mixte | Omni | Omni | Mixte | Mixte Saumur. (dipart) 6 05 Montreuil-Bellay 6 53 Lernay 7 02 drion-3.-Th ouet 7 14 7 24 7 55 1 15 2 2 2 11

8 09

Thouars (départ) Brion-s-Thouet 7 50 8 41 8 51 Lernay . Montreuil-Bellay

9 16 Saumur (arrivée)

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR Omni. | Mixte | Mixte | Omni, | Mixte matin . matin . soir. soir.

5 58 6 07

7 45 7 57 » » 8 30 4 20 9 10 9 18 1 19 4 30 4 37

7 04 10 10 7 12 10 26 MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers. matin . soir. Montreuil 7

Neuville .

Poitiers

Montreuil-Bellay . . . (départ) 6 49

Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . .

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers. Omn. | Omn. | Mixte soir. matin . 6 10 5 50 12 50 1 55 8 35 1 28 1 57 2 52 Loudun . 8 20 Arçay. . 8 34 Neuville . Mirebeau. Arçay . . . 2 51 9 55 3 4 10 14 3 54 11 2 6 55 7 50 Arçay. . 8 34 Mirebeau 9 27

Montreuil

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalistation de la signature de M. Godet. Hotel-de-Ville de Saumur, 18 vistaoli

houars (arr. lvée)

Certifié par l'imprimeur soussigné. LE RAIRE, Certifié par l'imprimeur soussigne.

Omni. | Mixte | Mixte | Omn.

1 52

2 08 2 16

matin. matin. matin.

9 45

9 45

7 23 10 39